

Motion « Réseau **Zéro Nucléaire** ».

Préambule :

Les décisions prises depuis les élections contestables de **février 2010** vont à l'encontre des choix majoritaires des militants et des groupes comme les résultats des consultations biaisées de notre dernière *Assemblée Générale* de **juin 2010** l'ont confirmé (**85 %** contre la signature de **l'Ultimatum Climatique**).

Les salariés de notre association ne doivent bénéficier d'aucun statut particulier concernant l'accès et l'utilisation des listes de nos adhérents, la gestion de notre agenda commun, pour peser sur nos orientations politiques locales ou nationales ou définir le contenu éditorial de nos publications.

Les salariés n'existent qu'en tant que militants participants ou non à des groupes locaux et ils ne peuvent donc s'exprimer qu'à ce titre à travers leurs représentants mandatés comme n'importe quels autres adhérents à notre coordination antinucléaire.

Suggérer un temps de parole privilégié avec « *l'équipe salarié* » en préambule de notre future Assemblée Générale est une provocation volontaire de ceux qui ont fait illégalement main basse sur les moyens militants de notre **Réseau « Sortir du nucléaire »**.

En conséquence, nous exigeons les démissions de tous les membres de l'actuel Conseil d'Administration de l'association **Réseau « Sortir du nucléaire »**, nous exigeons la démission du salarié **Philippe BROUSSE** à l'origine des manœuvres nous ayant conduit dans cet apparent blocage institutionnel en tant qu'otages de nos employés, nous exigeons aussi les démissions de tous les salariés complices de cette stratégie antidémocratique de prise d'otage d'une organisation militante par abus de position dominante et blocage illégal de ses moyens d'actions.

Nos propositions :

Nous devons nous réapproprier les moyens matériels d'une **politique d'arrêt non conditionné de l'ensemble de la filière mortifère nucléaire française**, il est impossible de réaliser cet objectif sans **un rétablissement des fonctionnements authentiquement démocratiques qui nous font actuellement défaut**.

En cas de blocage par *nos salariés* centralisés à **Lyon**, ou par le refus de démissionner des actuels membres du *Conseil d'Administration*, nous proposons de constituer une majorité des deux tiers des groupes présents à l'*Assemblée Générale* de **mars 2011** afin de convoquer légalement dans les quinze jours suivant une **Assemblée Générale Extraordinaire** avec pour ordre du jour le vote de la **dissolution** de l'association **Réseau « Sortir du nucléaire »**.

Si nous ne réunissons pas cette majorité des deux tiers des groupes, nous entamerons alors une procédure auprès du **tribunal administratif** afin d'obtenir la dissolution légale de l'association **Réseau « Sortir du nucléaire »** sur la base du non respect de nos statuts lors du renouvellement total et illégal de l'ensemble des membres de son *Conseil d'Administration* ayant eu lieu durant l'*Assemblée Générale* de **février 2010**, ce qui mettra automatiquement en situation de chômage économique la pléthorique « *équipe salariée* » Lyonnaise qui n'a pas hésité par le passé à demander et obtenir le licenciement sans indemnité de l'un d'entre eux, sous le prétexte fallacieux de « *faute grave* », alors que ce licenciement était refusé par la majorité des membres du Conseil d'Administration légalement élu.

En cas de blocage de la situation par l'actuelle direction, nous appliquerons à une nouvelle structure émergente les statuts modifiés que nous proposons en annexe à notre motion pour remplacer ceux de l'actuel **Réseau « Sortir du nucléaire »**, qui ont été inopérants à éviter la crise systémique consécutive à la prise illégale du pouvoir décisionnaire par un quarteron de bureaucrates carriéristes.

Ainsi, à travers le **Réseau « Sortir du nucléaire »** ou illégalement spoliés de celui-ci, nous revitaliserons nos actions locales et nationales grâce à une situation apurée des inacceptables pressions de feu la pléthorique « *équipe salariée Lyonnaises* » et forts des économies salariales réalisées sur les généreuses contributions de nos adhérents.

Les futurs membres de notre CA seront réélus OBLIGATOIREMENT par tiers tous les ans, et les trois membres de notre Bureau associatifs seront tirés au sort parmi les membres élus (*titulaires ou suppléants*) de notre *Conseil d'Administration*.

Aucun de nos élus ne pourra être salarié de notre futur Réseau.

Notre futur porte parole national (*qu'il soit bénévole ou salarié*), n'aura de compte à rendre qu'à notre Conseil d'Administration et aux représentants techniques désignés par le sort qui constitueront notre Bureau (*Président, Trésorier, Secrétaire*).

Notre future structure n'existera réellement qu'à travers l'organisation décentralisée de nos actions bénévoles locales par ses groupes militants, nos futurs salariés, au nombre proportionné à nos ressources (*entre 4 et 6 personnes à temps complet*), seront répartis géographiquement dans les bassins antinucléaires actifs qui en exprimeront le besoin.

Aucune nouvelle embauche ne pourra être effectuée sans une consultation préalable documentée de l'ensemble des groupes adhérents et des adhérents individuels (*situation comptable et définition précise du poste à pourvoir*), suivie d'un vote informatif à bulletin secret sur une partie privative sécurisée (<https>) de notre futur site Internet national.

Une partie importante des moyens matériels et humains mutualisés nécessaires à nos actions nationales ou internationales sera soumise à des appels d'offre gérés exclusivement par les représentants élus de notre Conseil

d'Administration. Les thèmes nationaux choisis le seront selon les mêmes modalités qu'une nouvelle embauche.

Chaque adhérent pourra volontairement (*sur une partie privative sécurisée est dédiée de notre futur site Internet national*) spécifier ses compétences diverses pour permettre aux groupes locaux de les solliciter bénévolement selon leurs disponibilités ou leurs proximités géographiques sur des actions ponctuelles ou régulières, cela constituera la mise en place pratique de nos **bassins de compétences**.

Les adhérents individuels disposeront d'une voix pour exprimer leurs choix lors de nos assemblées « dématérialisées » sur une partie sécurisée de notre site Internet permettant les votes à bulletins secrets à distance.

Les adhérents individuels seront incités à se regrouper localement pour constituer des groupes cela leur permettra de devenir force de proposition au sein de notre Réseau.

Chaque groupe adhérent au-delà du paiement de ses cotisations à notre Réseau devra fournir son rapport moral et financier annuel pour justifier de ses actions de terrain afin d'éviter les groupes fantômes et le périlleux entrisme qu'ils permettent.

Les groupes cotiseront et disposeront d'un nombre de voix proportionnel à leur nombre d'adhérents individuels augmenté d'un facteur multiplicateur régional redéfini par vote majoritaire une fois par an lors de notre Assemblée Générale Annuelle, ce coefficient multiplicateur sera situé entre 1 et 1,5, il devra tenir compte de la densité des problématiques antinucléaires locales.

Un comité scientifique consultatif sera constitué pour donner son avis sur tous les aspects nécessitant expertises et compétences dans le but d'éclairer et d'élargir notre vision prospective des responsabilités futures nouvelles que notre victoire ouvrira.

Amitiés **Solidaires** & **AntiNUcléaires**.

Signatures des représentants et dénomination des groupes soutenant notre motion « Réseau Zéro Nucléaire » :

Pierre ROULLIER alias Roger NYMO trésorier de l'association « Les Jeûneurs Vigilants de Taverny »

Jean-Luc VIALARD pour le CA du « Mouvement Citoyen Lotois pour la Sortie Du Nucléaire »